

Les Canadiens après la conquête Les débuts de la résistance passive

Michel Brunet

Volume 12, numéro 2, septembre 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301901ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301901ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brunet, M. (1958). Les Canadiens après la conquête : les débuts de la résistance passive. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 12(2), 170–207.
<https://doi.org/10.7202/301901ar>

LES CANADIENS APRÈS LA CONQUÊTE

LES DÉBUTS DE LA RÉSISTANCE PASSIVE *

Les dirigeants et les porte-parole officiels d'une collectivité constituent toujours une minorité. Celle-ci encadre et guide toute la population. Une étude objective de la formation et de l'évolution de toutes les sociétés démontre qu'il en est ainsi en monarchie absolue, en monarchie constitutionnelle, en dictature ou en démocratie. Toutefois, dans un régime démocratique, les dirigeants politiques doivent rendre compte régulièrement de leur administration à l'ensemble des citoyens. Grâce au système électif et représentatif, ceux-ci peuvent toujours confier le pouvoir étatique à une autre minorité, avec l'espoir que celle-ci servira mieux ou moins mal l'intérêt général. La minorité qui détient les postes de commande ne comprend pas uniquement les hommes politiques. Tous ceux qui exercent une influence sur leurs concitoyens et les orientent vers des objectifs qu'ils ont eux-mêmes choisis, participent au gouvernement d'une société. Une solidarité étroite que nourrissent des intérêts communs s'établit entre tous les membres de la classe dirigeante: chefs politiques, administrateurs ecclésiastiques, hommes d'affaires, journalistes, professeurs, intellectuels, etc. Lorsque cette solidarité se brise, c'est parce qu'une autre minorité tente d'accéder au pouvoir.

La minorité qui dirige une société n'interprète jamais totalement les sentiments, les désirs, les révoltes, les aspirations, les demandes, les convictions et les besoins de la population au nom de laquelle elle parle et sur laquelle elle s'appuie pour faire valoir son autorité. La classe dirigeante défend toujours un ordre social qui lui convient et au maintien duquel elle s'efforce

* Chapitre d'un volume en préparation. L'auteur tient à remercier le Conseil canadien des recherches en sciences sociales (*Canadian Social Science Research Council*) et son secrétaire-trésorier, M. John E. Robbins. L'aide financière de cette institution, intéressée au progrès des sciences sociales au Canada, lui a été très utile au cours de ses recherches.

de rallier la majorité. Celle-ci se voit ainsi forcée d'épouser les causes que défendent ses dirigeants, de partager leurs convictions, d'approuver leurs décisions. Combien de fois, au cours de l'histoire, n'a-t-on pas vu les plébéiens défendre la liberté des patriens et les pauvres se faire inscrire pour protéger la libre entreprise et la propriété privée ?

En général, la masse du peuple ne résiste pas aux directives et aux pressions de ses dirigeants. Même si ceux-ci n'ont pas toute sa confiance. La loi du moindre effort, le conformisme social, la tradition de l'obéissance, les nécessités de la vie en commun, l'inquiétude que chacun éprouve pour son gagne-pain quotidien, le recours à la contrainte permettent toujours à la minorité qui exerce l'autorité de faire accepter sa domination. Celle-ci peut durer très longtemps si les classes dirigeantes ont la prudence et l'habileté de réformer graduellement les anciennes institutions pour les adapter aux nouvelles conditions économiques et sociales. Dans les pays où existe la démocratie, cette évolution s'accomplit normalement et assure un renouvellement constant de l'élite dirigeante. Si ces transformations ne se réalisent pas d'une façon pacifique, une révolution violente s'en charge tôt ou tard.

Telle est la nature fondamentale des relations entre administrateurs et administrés, entre dirigeants et dirigés, entre la minorité qui possède le pouvoir et la majorité qui lui est soumise. Il en est ainsi depuis que les hommes existent. Prétendre le contraire c'est ignorer l'histoire de l'humanité et se laisser égarer par des idéologies qui ne tiennent nullement compte des réalités et des exigences de la vie en société.

* * *

Durant la période coloniale française, la minorité à laquelle étaient confiées les destinées du Canada et des Canadiens se composait d'administrateurs et de fonctionnaires, de chefs militaires, d'entrepreneurs capitalistes, de dirigeants ecclésiastiques et de grands propriétaires terriens. La plupart d'entre eux appartenaient à la société canadienne ou s'identifiaient avec elle. En général, les représentants officiels du gouvernement métro-

politain ne tardaient pas à se canadianiser complètement. Le cas de la famille Vaudreuil n'est pas une exception. Dès le XVII^e siècle, la mère-patrie prit l'habitude de nommer des coloniaux aux postes administratifs et militaires les plus importants de la colonie. Les carrières de Charles Le Moyne et ses fils, du premier Vaudreuil, de Callières et de Ramezay en sont d'éloquents témoignages. Ce ne sont pas les seuls. Les hommes d'affaires canadiens, depuis la Compagnie des Habitants (1645) jusqu'à l'époque de Cadet, jouaient pleinement leur rôle dans la vie économique de la colonie dont le développement dépendait en bonne partie de leur initiative. De plus, ils participaient à l'essor économique de tout l'Empire français dont ils avaient absolument besoin pour assurer leur propre prospérité. La défense du territoire reposait d'abord sur les Canadiens eux-mêmes, qui comptaient naturellement sur l'appui de la métropole. Personne ne mettra en doute l'énergie et le courage qu'ils manifestèrent, sous le commandement immédiat d'officiers issus des principales familles de la colonie, pour protéger leur patrie contre ses ennemis. Le clergé lui-même avait commencé à se canadianiser progressivement, quoique la haute administration de l'Eglise demeurât encore entre les mains d'ecclésiastiques français.¹ Le petit nombre des vocations sacerdotales parmi les jeunes Canadiens explique partiellement cette situation particulière.

La société canadienne se rattachait par toutes ses fibres à l'Empire français. La France l'avait engendrée et continuait à veiller sur elle. Des conflits éclataient quelquefois entre Québec et Paris, entre coloniaux et métropolitains. Souvent les dirigeants canadiens accusèrent la métropole et ses représentants de ne pas comprendre les besoins véritables de la colonie et de mal servir ses intérêts. Les métropolitains reprochaient aux Canadiens leur ingratitude et leur esprit d'indépendance. A l'intérieur même de la colonie, de fréquents froissements se produisaient entre Français et Canadiens. Ces froissements et ces

¹ Voir Marcel Trudel, *L'Eglise canadienne sous le Régime militaire* (2 vol., Les Etudes de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956, 1957), 1: 108-112.

conflits avaient tendance à se multiplier à mesure que la collectivité canadienne prenait davantage conscience de son identité propre et de ses intérêts particuliers. Mais les Canadiens et leurs chefs naturels savaient qu'ils devaient s'appuyer sur la France pour se développer normalement comme société coloniale d'Amérique. Il n'était nullement question de rompre les liens étroits qui unissaient le Canada à sa mère-patrie. Cependant la nature de ces relations se modifiait constamment. Comme toutes les autres colonies, le Canada et ses habitants s'acheminaient vers une autonomie de plus en plus grande à l'égard de la métropole. Déjà celle-ci avait maintes fois prouvé qu'elle n'était pas sourde aux revendications autonomistes des dirigeants canadiens. Ceux-ci jouissaient des nombreux avantages que leur offrait l'Empire français et avaient en même temps la liberté de travailler, en collaboration avec la mère-patrie, à l'édification d'une nation canadienne. Leurs intérêts et leur influence comme classe dirigeante étaient liés au progrès même du Canada et de la France. Pour le moment, ils étaient satisfaits de leur sort et n'exigeaient pas davantage.

Les Canadiens avaient prouvé plus d'une fois leur entière confiance envers leurs dirigeants. Ils acceptaient leur autorité avec la conviction que celle-ci était au service de la collectivité. Il ne faut pas s'imaginer cependant que la population se soumettait toujours sans protester aux ordres et directives qu'elle recevait. Elle prit souvent la liberté de manifester son mécontentement, ses déceptions et ses critiques.² Les administrateurs venus de la métropole dénoncèrent fréquemment ce qu'ils appelaient l'in-subordination des Canadiens. L'intendant Hocquart les jugeait « naturellement indociles ».³ Les habitants du Canada n'étaient pas des serfs vivant sous un régime despotique et arbitraire. Il est temps de rejeter cette imagerie de la propagande du con-

² Voir A. L. Burt, « The Frontier in the History of New France », *Canadian Historical Association Report* (1940), 93-99. L'auteur conclut en disant que les Canadiens jouissaient de toutes les libertés qu'offraient les conditions de vie en Amérique du Nord: « C'était la liberté de la frontière. »

³ Mémoire rédigé en 1737, dans Brunet-Frégault-Trudel, *Histoire du Canada par les textes* (Montréal et Paris, 1952), 67.

quérant britannique qui a donné naissance à la légende d'une colonie féodale en Amérique. N'est-il pas malheureux de constater que des historiens ont eux-mêmes contribué à propager cette erreur qui a faussé toute l'interprétation de la période coloniale française ? Si les Canadiens obéissaient à leurs dirigeants c'est parce qu'ils n'avaient aucune raison profonde de leur refuser leur attachement et leur loyauté. Aux heures de crise comme aux époques heureuses, dans l'adversité comme dans la prospérité, la population canadienne et sa classe dirigeante vivaient en harmonie, formaient un bloc solide. On sait les efforts que durent déployer les Anglo-Américains pour le désagréger et conquérir enfin le Canada.

* * *

Après la Conquête, les relations entre la masse des Canadiens et la minorité chargée d'encadrer la population de la colonie changèrent radicalement de nature. Les Canadiens n'ignorent pas qu'au-dessus de ceux qui les commandent, il existe une autre autorité : celle de l'ennemi héréditaire, le conquérant et l'occupant de leur patrie. Le peuple n'a pas la naïveté de croire qu'il y a simplement eu substitution du roi de Grande-Bretagne au roi de France. Lorsqu'on lui fait crier « Vive le Roi », le cœur n'y est pas. Ce souverain étranger, au nom duquel on lui donne des ordres, n'est pas « son » roi. Même s'ils ont été formés dans la tradition monarchique, les Canadiens du XVIII^e siècle savent très bien que ce monarque leur a été imposé parce qu'ils sont vaincus, conquis et occupés. Ils n'ont plus de chefs naturels, de porte-parole ayant leur pleine confiance. Ceux qui parlent et agissent en leur nom sont devenus beaucoup plus les agents du pouvoir auquel la défaite les a soumis que leurs interprètes véritables. Dès les premières années de la domination anglaise, un divorce inévitable se produit entre les Canadiens et ceux qui se disent leurs chefs de file. Aux yeux du peuple, les membres de la classe dirigeante de la colonie ne sont que les collaborateurs serviles des vainqueurs. Ce divorce, qui a eu une influence considérable et néfaste sur l'évolution de la pensée politique au Canada français, éclatera au grand jour chaque

fois que le conquérant demandera aux dirigeants canadiens de rallier leurs compatriotes en vue d'une action collective destinée à servir principalement les intérêts britanniques. Le peuple refusera de marcher. Au contraire, il profitera de toutes les occasions qui s'offriront pour manifester son manque de confiance envers ceux qui prétendent être ses porte-parole légitimes et pour extérioriser son hostilité contre les Anglais.

Soumis à une domination étrangère, les Canadiens vivent dans un état permanent de résistance passive. Les circonstances ne leur permettront jamais de dépasser ce stage et d'organiser une résistance collective efficace. Ils n'ont pas de chefs pour les encadrer, les armer et les soulever contre l'occupant. Celui-ci est le plus fort. Ceux qui pourraient être ces leaders ont dû faire leur soumission. Incapable de comprendre qu'ils n'étaient pas libres d'agir différemment, le peuple les considère presque comme des traîtres. Il éprouve très peu de respect pour eux et n'est nullement disposé à suivre leurs directives. Les dirigeants canadiens auront la désagréable surprise de le constater plusieurs fois durant la première génération après la Conquête. Les paysans et les artisans, la masse des petites gens des campagnes et des villes, continuent avec les faibles moyens dont ils disposent, à s'opposer aux Anglais, à ceux qui pour eux demeurent toujours les ennemis. Comme individus, les Canadiens ne refusent pas d'avoir des relations avec les Anglais. Les commerçants britanniques qui parcourent les campagnes sont généralement bien reçus. Dans les villes, de nombreux Canadiens ont déjà pris l'habitude d'acheter chez les marchands anglais. Mais comme collectivité, la majorité des Canadiens ne se reconnaît pas solidaire de ceux qui gouvernent la colonie conquise au nom du roi d'Angleterre et au bénéfice de l'Empire britannique. Le peuple semble croire qu'un jour viendra où les occupants partiront et seront forcés de laisser le Canada aux Canadiens. Cet espoir naïf, mais combien naturel, hantera l'imagination de plusieurs générations de Canadiens.⁴

⁴ Voir Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires* (Tours, 1930), 251.

Cette résistance passive, véritable refuge où s'isolait la masse de la population, se manifesta de différentes façons. Les Canadiens cherchèrent d'abord à découvrir les causes de la défaite. Ils accusèrent leurs anciennes classes dirigeantes, auxquelles ils avaient jusqu'alors confié leurs destinées collectives, d'avoir lamentablement failli à leur devoir. Quelques semaines après la capitulation de Québec, Mgr de Pontbriand tente de faire taire ces critiques et félicite « ceux qui, sans l'attribuer [la triste situation de la colonie] faussement et témérairement aux causes secondes, y reconnaissent le bras vengeur du Seigneur et s'y soumettent ». Pour lui, les Canadiens auraient tort de protester contre leur mauvaise fortune. Celle-ci serait la punition que leur auraient méritée leur ivrognerie et leur esprit d'indépendance.⁵ Le chanoine Briand voudrait se convaincre que les maux dont souffre la colonie sont une conséquence des désordres qui y existaient et contre lesquels on n'avait pas réagi.⁶ Le peuple n'ignorait pas les abus dont quelques-uns de ses dirigeants s'étaient rendus coupables. Il avait été la première victime de ceux qu'on appelait « nos voleurs du Canada ».⁷ Les Canadiens avaient conscience d'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour défendre leur patrie. Ils refusaient, non sans raison, de se tenir responsables de la défaite. Ils ne doutaient pas qu'ils avaient le droit de demander des comptes à tous ceux qui les avaient conduits à la débâcle. Une chanson populaire, qui daterait de l'époque de la Conquête, mentionne la trahison de Vergor et l'incapacité de Vaudreuil comme causes de la perte du Canada.⁸ L'un des personnages que nous présente Philippe Aubert de Gaspé soutient que les Anglais n'ont « jamais pris le Canada. C'est la Pompadour qui l'a vendu au roi d'Angleterre ».⁹ Il

⁵ « Mandement au sujet de la triste situation de la colonie », 28 octobre 1759, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, 2: 141-142.

⁶ Briand à Perrault, 22 février 1762, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1929-1930* (RAPQ), 51.

⁷ Mme Germain à ses sœurs, Montpellier, 18 juin 1763, Archives du Séminaire des Trois-Rivières (ASTR), Copies de lettres.

⁸ E.-Z. Massicotte, « Nos chansons historiques », *Bulletin des recherches historiques* (BRH), 27 (1921): 30-32.

⁹ Gaspé, *Mémoires*, 251.

est évident que la défaite militaire avait enlevé aux dirigeants canadiens leur ancien prestige. Leur soumission au conquérant et la collaboration qu'ils lui apportaient n'étaient certes pas de nature à les rendre plus populaires auprès des Canadiens.

Les habitants ne se limitent pas à critiquer leurs anciens dirigeants. Plusieurs censitaires, particulièrement dans la région de Montréal, négligent systématiquement de payer les rentes qu'ils doivent à leurs seigneurs. Ceux-ci se plaignent aux autorités militaires qui interviennent et donnent ordre aux tenanciers de remplir leurs obligations sous peine d'être dépossédés de leurs terres.¹⁰ Cette intervention du conquérant pour protéger les propriétaires terriens ne dut pas augmenter le prestige de ceux-ci auprès des paysans. D'autre part, les seigneurs eux-mêmes reçurent l'ordre de verser les droits qu'ils devaient à la Couronne.¹¹ Les gouverneurs militaires appliquaient la même règle à tout le monde. On ne pouvait pas les accuser de partialité et de favoritisme.

Quelques capitaines de milice de la région des Trois-Rivières ne se présentèrent pas à une réunion convoquée par le gouverneur Burton.¹² L'aimable lettre qu'il leur avait adressée n'avait pas donné tous les effets qu'il en attendait. Son secrétaire leur exprima la « surprise de M. le Gouverneur » et les menaça de sanctions sévères à l'avenir s'ils ne se montraient pas mieux disposés.¹³ Plusieurs familles gardent des prisonniers ou des déserteurs anglais.¹⁴ Les autorités publièrent de nombreuses ordonnances à ce sujet. Ces ordres réitérés n'impressionnèrent pas la population, car, en 1766, des habitants donnent encore asile à des déserteurs. L'évêque demande aux curés de prévenir leurs paroissiens que leur conduite les expose à des châtiments sé-

¹⁰ *Rapport des Archives du Canada pour l'année 1918* (RAC), appendice B, 37, 52, 62-63, 67-68.

¹¹ *Ibid.*, 41, 101.

¹² « Ordre aux capitaines de milice de se présenter à l'hôtel du gouverneur », 2 octobre 1760, *ibid.*, 89.

¹³ « Remontrance aux capitaines de milice pour avoir failli de se présenter à l'hôtel du gouverneur », *ibid.*, 91.

¹⁴ « Ordonnance concernant la libération des Anglais qui peuvent être détenus dans le pays », 13 mai 1761, *ibid.*, 45-46.

vères.¹⁵ Le gouverneur Burton accuse des traitants canadiens, dont il voudrait bien connaître l'identité, d'avoir empêché les Têtes de Boule, tribu indienne du haut Saint-Maurice, de venir vendre leurs fourrures aux Trois-Rivières. Il affirme que « pour y parvenir et retenir cette nation crédule et craintive, ils leur ont tenu des discours injurieux à l'honneur de la nation anglaise ». L'officier britannique promet une « punition exemplaire » à ceux qui se rendront coupable de ce « crime » et qui seront pris en flagrant délit. A l'avenir, il est formellement interdit d'aller à la rencontre des sauvages.¹⁶ Divers témoignages indiquent que des coureurs de bois et des marchands canadiens répandaient de la propagande anti-anglaise parmi les tribus indiennes.¹⁷ Avant de transmettre aux sauvages leurs sentiments anglophobes, les Canadiens devaient fort probablement se les communiquer entre eux. La population ne se soumet pas toujours facilement aux réquisitions et aux ordres des occupants. Les habitants d'Yamaska conservent un nombre de fusils plus élevé que la quantité permise.¹⁸ Les paysans se plaignent souvent des corvées qu'on leur impose.¹⁹

Le chanoine Briand se rend très bien compte que la population est dans un état d'agitation et d'instabilité. Il comprend qu'il est nécessaire de temporiser et de ne pas donner aux Canadiens de nouveaux motifs de protester contre l'autorité. Leur patience est à bout. Ils se montrent susceptibles et enclins à l'insubordination. Il ne faut pas les provoquer inutilement. Le grand vicaire du district de Québec avertit un curé qu'il doit « faire attention aux circonstances présentes, éviter toute discussion avec les peuples autant qu'il est possible et de se mêler de leurs affaires et de celles qui regardent la police extérieure ».²⁰

¹⁵ Briand à Marchand, 17 août 1766, Archives de l'archevêché de Montréal (AAM), Grands-Vicaires, Carton 1, Marchand (1766-1771); lettre circulaire de Mgr Briand, 1 décembre 1766, *Mandements*, 2: 189-190.

¹⁶ « Défense d'aller au devant des Têtes de Boule avec des marchands », 11 octobre 1761, RAC (1918), appendice B, 113.

¹⁷ Gage à Egremont, 28 août 1763, Archives du Canada (AC), Q 1: 208-213.

¹⁸ RAC (1918), appendice B, 118-119.

¹⁹ Lionel Groulx, *Lendemain de conquête* (Montréal, 1920), 66.

²⁰ Briand à Duchouquet, 24 mars 1762, RAPQ (1929-1930), 51-52.

Le pasteur de Saint-Pierre-du-Sud avait refusé d'admettre trois de ses paroissiens aux sacrements. Ne voulant pas se soumettre à cette décision qu'ils jugeaient arbitraire, ils étaient venus se plaindre au vicaire général. Celui-ci, plutôt porté à se montrer sévère habituellement, recommande la prudence et la clémence afin de calmer l'opinion publique. Les dirigeants canadiens savent qu'ils détiennent une autorité très précaire. Le peuple le sait lui aussi.

L'attitude frondeuse des Canadiens, leur peu d'empressement à exécuter les ordres reçus, leur conduite équivoque envers ceux qui exerçaient l'autorité intriguèrent fortement les administrateurs britanniques dès les débuts de la domination anglaise. Le gouverneur de Montréal écrit au Secrétaire d'Etat: « Les Français ont si souvent trompé et roulé les gens de ce pays que ceux-ci sont devenus très méfiants à l'égard de leurs supérieurs. Ils considèrent la plupart des actions et décisions du gouvernement comme autant de moyens habiles destinés à les prendre au piège et à les décevoir ».²¹ L'explication du général Gage ne manque pas de saveur ni de naïveté. Venait-elle de son cru ou lui avait-elle été suggérée par les Canadiens qui collaboraient avec les forces occupantes ? Impossible de répondre à cette question. Mais il est évident que les dirigeants canadiens, appelés à transmettre à leurs compatriotes les ordres du conquérant, souffraient de voir que la population résistait sourdement à leur autorité. Cette résistance passive diminuait leur prestige auprès du vainqueur. Celui-ci pouvait toujours mettre en doute leur utilité. Personne n'avait la franchise ou la lucidité d'admettre que la majorité des Canadiens acceptait difficilement de se soumettre aux Anglais. Les habitants de la vallée du Saint-Laurent réagissaient comme réagissent tous les peuples vaincus, conquis et occupés. Ils détestaient les vainqueurs qu'ils continuaient à considérer comme leurs ennemis et méprisaient leurs concitoyens qui avaient dû se mettre à leur service. Habituellement, les conquérants et leurs collaborateurs ne sont pas assez réalistes pour reconnaître ce fait. Ils ont intérêt à se tromper

²¹ Gage à Egremont, 28 août 1763, AC, Q 1: 211.

mutuellement. C'est pourquoi ils avancent toutes sortes de raisons fantaisistes pour expliquer le comportement de la population conquise. Les historiens font preuve de crédulité et d'ignorance lorsqu'ils commettent la même erreur. Leur aveuglement est inexplicable car les Canadiens manifestèrent fréquemment leur opposition collective aux autorités britanniques.

* * *

Pendant la guerre de Pontiac, les administrateurs anglais constatèrent qu'ils ne devaient pas trop compter sur la population. Celle-ci montra qu'elle n'était pas spontanément prête à soutenir la politique du conquérant. Après la prise du fort Michillimakinac, des rumeurs circulèrent voulant qu'il y ait eu collusion entre les Canadiens de la région et les sauvages révoltés. On avait constaté que ceux-ci s'en étaient pris surtout aux soldats et aux commerçants anglais. Les traitants canadiens n'avaient pas été attaqués et avaient pu transporter librement leurs marchandises. Cette partialité souleva les soupçons des commandants militaires... Il fut impossible de prouver l'existence d'un plan d'action qu'auraient préparé en commun les Canadiens et les sauvages. Néanmoins, le général Gage ne doutait pas que les voyageurs canadiens avaient entretenu parmi les tribus indiennes l'illusion que la conquête du Canada par les Anglais n'était que temporaire. On leur aurait fait croire que la France et l'Espagne avaient secrètement expédié des armes à Québec et que la guerre reprendrait afin de chasser les Anglais de la colonie.²² Cette propagande avait certainement encouragé Pontiac et ses alliés à se soulever. Le gouverneur de Montréal décida d'interdire tout commerce dans la région. Il était convaincu que, si les Canadiens avaient travaillé contre les intérêts anglais, cette « interdiction les ramènerait à la raison en leur faisant subir également les inconvénients dont sont victimes les marchands britanniques. Et les Indiens vont se rendre compte qu'ils doivent compter uniquement sur les Anglais pour leurs armes et leur poudre, et les autres articles dont ils ont besoin... » Le général concluait que les sauvages qui ne s'étaient pas révoltés

²² *Id.* à *id.*, 28 août 1763, *ibid.*, 208-213.

prendraient les armes contre ceux qui avaient troublé la paix, désorganisant ainsi le commerce des fourrures, et que la guerre se terminerait rapidement.

Contrairement aux calculs optimistes de Gage, le conflit se prolongea. Devenu commandant des armées britanniques de l'Amérique du Nord, l'ancien gouverneur de Montréal songea à recourir aux Canadiens pour aider les troupes anglaises à réduire la résistance de Pontiac. Les sauvages révoltés avaient toujours eu une grande amitié pour les Français et les Canadiens. Plusieurs chefs indiens conservaient l'espoir que la France, leur ancienne protectrice, viendrait à leur secours. Gage comprit que l'enrôlement de quelques Canadiens servirait admirablement la politique anglaise de pacification auprès des tribus indiennes. Celles-ci, en les voyant combattre aux côtés des Anglais, seraient forcées de se rendre à l'évidence et de comprendre enfin que la France ne s'intéressait plus à leur sort.²³ Le général écrivit aux commandants militaires de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières pour leur exposer son plan. Il avait besoin de 300 hommes qui formeraient un bataillon commandé par un major.

Ce projet, qui ne manquait pas d'audace ni d'habileté, révèle brutalement quel serait dorénavant le rôle assigné aux Canadiens. C'est celui de tous les peuples soumis à une domination étrangère. Ils deviennent un instrument entre les mains de leurs conquérants. A l'époque de la Nouvelle-France, les Canadiens avaient utilisé les sauvages pour tenir en respect les colonies anglaises et étendre leur commerce. Tombés sous le joug de leurs anciens ennemis, ils se voyaient maintenant forcés d'aider ceux-ci à pacifier les Indiens afin de permettre aux Anglais de recueillir tous les fruits de leur victoire. Curieux retour des choses ! Une autre ironie de l'histoire ! Les commerçants canadiens eux-mêmes ne pouvaient qu'approuver le plan de Gage, car ils souffraient, tout comme leurs concurrents anglais, des conséquences de la guerre de Pontiac sur la traite des fourrures.

La réquisition de Gage donna à Murray l'occasion de faire du zèle et d'affirmer son autorité auprès de ses collègues de

²³ Gage à Murray, New York, 12 février 1764, AC, Q 2: 61-64.

Montréal et des Trois-Rivières. Il savait alors qu'il avait été nommé gouverneur de la colonie mais n'avait pas encore reçu sa commission ni ses instructions. D'ailleurs, à cause du délai de dix-huit mois prévu par le traité de Paris, le régime militaire ne devait prendre fin que le 10 août 1764, date où le gouvernement civil fut officiellement établi. Durant cette période de transition, les responsabilités et les pouvoirs de chaque gouverneur militaire n'étaient pas clairement définis. La grande inquiétude du gouverneur de Québec, c'était de voir Burton et Haldimand adopter, au sujet de la levée de ce bataillon, une politique différente de la sienne.²⁴ Comme Gage, Murray se disait assuré que : « Rien ne contribuera plus efficacement à convaincre les sauvages qu'ils ne doivent espérer aucune aide de la France et que ce pays est maintenant entièrement sous la domination de Sa Majesté que l'apparition de leurs anciens chefs français maintenant en guerre contre eux ».²⁵ Il se flattait qu'il serait facile de recruter les trois cents hommes demandés à la condition de recourir au volontariat, de confier le commandement du bataillon à des officiers canadiens et d'offrir à ceux qui s'enrôleraient un contrat alléchant.²⁶ Il est essentiel de toujours bien payer les troupes mercenaires. Le gouverneur de Québec était assez sage pour se rendre compte qu'une tentative de conscrire les soldats nécessaires parmi les miliciens provoquerait infailliblement l'opposition de la population.²⁷

Le 6 mars 1764, Murray publia une proclamation annonçant la formation immédiate de cinq compagnies de volontaires canadiens : deux à Québec, deux à Montréal et une aux Trois-Rivières. Chaque compagnie compterait soixante hommes. On n'avait rien négligé pour encourager les Canadiens à s'enrôler. Chaque volontaire recevrait un paletot, deux paires de mocassins, une paire de mitaines, des armes et une solde quotidienne de six sous. En plus, on promettait une gratification de douze piastres à chaque soldat au moment de son licenciement. Il était entendu

²⁴ Murray à Burton, 6 mars 1764, *ibid.*, 72; *id.* à Haldimand, 6 mars 1764, *ibid.*, 76.

²⁵ Murray à Burton, 6 mars 1764, *ibid.*, 73.

²⁶ *Id.* à Gage, 5 mars 1764, *ibid.*, 65-67.

²⁷ *Id.* à *id.*, 5 mars 1764, *ibid.*; *id.* à Halifax, 5 mars 1764, *ibid.*, 54-56.

que le service prendrait fin dès que la guerre serait terminée. Chaque volontaire recouvrerait alors son entière liberté. Pour rassurer les consciences, le gouverneur déclarait qu'on aurait « soin de les [les volontaires] faire accompagner par un prêtre catholique pour y exercer les fonctions de son ministère ». Jamais les miliciens canadiens n'avaient été traités avec autant de générosité et de prévoyance. Murray concluait ainsi son appel de sirène : « Une pareille démarche suppose dans le gouvernement bien de la confiance envers les nouveaux sujets de Sa Majesté. On est en droit d'attendre qu'ils y répondront non seulement par un grand empressement à s'enrôler, mais encore par une grande fidélité à soutenir leur engagement dans toutes les circonstances où le bien du service les placera. Du moins, ils doivent le faire autant par honneur et par devoir que par reconnaissance et par zèle pour leurs propres intérêts ». ²⁸ Chaque soldat devait prêter un serment dans lequel il se déclarait « déterminé par mon propre choix à vivre sous l'Empire britannique » et promettait « d'être à jamais fidèle et de me comporter dans toutes les occasions en sujet zélé envers sa sacré majesté George ». L'expression « sacré majesté » dut provoquer plusieurs sourires ! Parmi les titres du roi, on mentionnait celui de « défenseur de la foi ». De plus, le signataire s'engageait à dénoncer tous ceux qui comploteraient contre les intérêts britannique. ²⁹

Le chanoine Briand joignit son éloquence à celle de Murray. Il pria les curés d'appuyer le gouvernement : « Nous devons tous prendre intérêt au succès d'un projet si avantageux à cette colonie, dont le commerce se trouve notablement diminué par la révolte de quelques-unes de ces nations. Vous encoureriez l'indignation de Son Excellence, si vous paraissiez devant le peuple blâmer cet enrôlement. Je l'ai assuré que je ne connaissais aucun curé capable de tomber dans cette faute que je regardais comme un crime, et que j'étais convaincu que tous, s'il était nécessaire,

²⁸ « Proclamation pour appeler des recrues volontaires en vue de la guerre avec les sauvages », 6 mars 1764, RAC (1918), appendice B, 19-20.

²⁹ Texte du serment, 5 mars 1764, dans AC, Q 2 : 60.

exhorteraient les peuples à entrer dans ses vues ».³⁰ Le vicaire général avait dû, lui aussi, répondre à l'appel militaire. Le gouverneur de Québec comptait beaucoup sur le support du clergé pour faire accepter des Canadiens une politique d'intervention militaire. La guerre de Pontiac inaugura une nouvelle forme de collaboration entre les conquérants anglais et les administrateurs ecclésiastiques. Ceux-ci devinrent obligés de défendre auprès de la population les expéditions militaires des Britanniques et de jouer, en quelque sorte, le rôle de véritables agents recruteurs à leur service.

Les Canadiens répondirent avec très peu d'enthousiasme à l'invitation des autorités militaires et religieuses. Murray avait lui-même partiellement prévu cette résistance. C'est pourquoi il était opposé à toute conscription et avait voulu offrir à ceux qui s'enrôleraient volontairement des conditions d'engagement particulièrement généreuses : « Je crois que les Canadiens qui prendront du service dans cette guerre devraient recevoir autant d'encouragement que tous les autres sujets de Sa Majesté. Ces pauvres gens ont à peine eu le temps de respirer. A la suite d'une longue succession de malheurs, ils se flattaient que, sous notre administration, ils seraient exemptés, au moins, de l'intolérable fardeau du service militaire obligatoire sous lequel ils gémissaient auparavant. C'est une raison de plus pour rendre volontaire le service que vous exigez d'eux actuellement. Ainsi, il ne sera pas possible aux émissaires français, aux prêtres ou à d'autres personnes mal disposées envers le gouvernement d'utiliser notre initiative à leurs fins... »³¹ Le gouverneur s'inquiétait du bien-être des miliciens canadiens, principalement parce qu'il se doutait, non sans raison, que la population se montrerait peu favorable à cette intervention militaire. Son collègue de Montréal jugeait qu'il aurait été plus sage de se contenter d'engager des Canadiens pour assurer le transport des provisions et des munitions destinées aux troupes. Il croyait qu'il serait relativement facile de retenir les services de 300 ou

³⁰ « Circulaire invitant Messieurs les Curés à favoriser la formation d'un corps de volontaires », 8 mars 1764, *Mandements*, 2: 179.

³¹ Murray à Gage, 5 mars 1764, AC, Q 2: 66.

400 voyageurs, « mais, à mon avis, il est encore trop tôt pour enrôler des Canadiens et les mener au combat contre les sauvages, surtout parce que nous avons encore parmi nous tant de prêtres et d'officiers français, que nous ne pouvons nous empêcher de tenir pour suspects, qui seraient portés à empoisonner les esprits des Canadiens qui accepteraient d'aller au combat ». ³² Elevés dans la tradition protestante, les administrateurs et les colons britanniques éprouvaient spontanément une profonde méfiance à l'égard du clergé catholique. Ils étaient enclins à lui prêter généreusement et naïvement toutes sortes de noirs desseins contraires aux intérêts de la domination anglaise au Canada. Néanmoins, la plupart d'entre eux se montraient toujours officiellement bien disposés envers les prêtres canadiens. Ils les traitaient avec le respect craintif et ambigu qu'on accorde aux personnages revêtus d'un pouvoir mystérieux. Les vainqueurs britanniques savaient, en général, que sans la collaboration du clergé il leur serait très difficile d'asseoir leur autorité auprès des Canadiens. Leur calcul était tout naturel et s'avéra très juste. Cette politique de bonne entente avec les autorités religieuses, adoptée immédiatement après la Conquête, a toujours inspiré les fondateurs et les dirigeants les plus lucides et les plus habiles du Canada anglais. ³³

Les événements prouvèrent que les Canadiens n'avaient besoin de personne pour « empoisonner » leur esprit. La population eut en 1764 la réaction qu'elle aura chaque fois que les intérêts

³² Burton à Murray, 2 mars 1764, *ibid.*, 70.

³³ Ceux qui ont la mauvaise habitude d'accuser les Canadiens français de former un peuple conduit par ses curés n'ont rien compris à l'histoire du Canada français depuis la Conquête anglaise. Les historiens et les sociologues qui répètent cette accusation se sont-ils demandé à la suite de quelles circonstances le clergé canadien-français a été appelé à jouer un rôle prépondérant dans la société québécoise ? Cette primauté cléricale n'est-elle pas l'une des caractéristiques de toute société soumise à un long joug étranger ? Les prêtres y deviennent — pendant au moins une longue période — les principaux leaders de leurs compatriotes que l'occupation ennemie a privés de la plupart de leurs cadres laïcs. Pourquoi tenir le clergé canadien-français responsable d'une situation qui est la conséquence de la Conquête ? Il serait tout aussi logique de soutenir que c'est le clergé qui a conquis le Canada et réduit les Canadiens en servitude politique et économique. Il est temps de savoir exactement une fois pour toutes qui a réellement dominé les Canadiens depuis que ceux-ci ont perdu la possession de leur pays et la maîtrise de leurs destinées comme nation distincte en Amérique du Nord.

britanniques et *Canadian* entraîneront le pays dans un conflit armé. La masse du peuple vit dans cette expédition militaire contre les sauvages révoltés une mesure destinée à consolider les positions du conquérant. Ce n'était pas une initiative canadienne, conçue par les Canadiens et pour les Canadiens. Toute la propagande de l'occupant ne réussit pas à convaincre les habitants de la colonie que cette guerre était « leur » guerre. Murray avait offert le commandement du bataillon à un officier canadien qui jouissait d'un grand prestige et dont la famille avait occupé une place de premier plan dans l'histoire de la Nouvelle-France, depuis la première moitié du XVII^e siècle. M. de Repentigny répondit au gouverneur qu'il ne pouvait accepter son offre, car il avait décidé d'émigrer en France. Le général anglais lui déclara que ce refus le peinait beaucoup et lui exprima combien il regrettait de voir que des hommes de sa valeur recherchaient leur avancement en France plutôt que dans le service britannique.³⁴ Quand on sait le sort pénible réservé aux anciennes familles dirigeantes de la société canadienne demeurées au Canada, la remarque de Murray fait sourire. Lui-même et ses collègues n'avaient-ils pas manifesté fréquemment leur hostilité envers la noblesse du pays et les officiers canadiens ?³⁵ Dans l'Empire français, M. de Repentigny se tailla une carrière remarquable. Son avenir aurait été bien différent dans une colonie conquise où les vainqueurs se réservèrent tous les postes importants de l'armée et de l'administration. M. de Repentigny ne regretta certainement pas sa sage décision.

D'autres déceptions attendaient Murray. Sa proclamation du 6 mars ne donna pas tous les bons résultats qu'il en espérait. Les miliciens des paroisses en amont de Québec se montrèrent particulièrement indifférents aux offres généreuses des autorités britanniques. Ils ne voulaient pas s'enrôler. Le gouverneur écrivit aux capitaines de milice de cette région, ayant soin de

³⁴ Murray à Burton, 6 mars 1764, AC, Q 2: 72; *id.* à Repentigny, 6 mars 1764, AC, Papiers Murray; *id.* à *id.*, 17 mars 1764, *ibid.*

³⁵ *Id.* à Burton, 17 novembre 1763, *ibid.*; *id.* à Amherst, 4 décembre 1763, *ibid.*; Haldimand à *id.*, 26 décembre 1762, AC, B 1: 262; Gage à Haldimand, 28 décembre 1763, AC, B 2-1: 103; Burton à Murray, 2 mars 1764, AC, Q 2: 70.

préciser que les soldats demandés étaient « destinés à aller conclure la paix avec les Sauvages ». Cet euphémisme avait l'avantage de laisser croire à la population que les volontaires ne seraient pas appelés à prendre les armes. On n'avait pas besoin de combattants mais d'ambassadeurs chargés de négocier la paix ! N'était-ce pas un honneur et une marque de confiance envers les Canadiens ? C'était de l'habile propagande. Mais si Murray savait se montrer flatteur et paternel, il était aussi capable de recourir aux mesures de rigueur. Après avoir dit combien la conduite de la population l'avait déçu, il prévient les récalcitrants qu'il se verra « obligé de donner des ordres pour faire ces enrôlements, et pour lever autant de miliciens que les besoins du service le demanderont ». Quand le volontariat ne suffit pas, il y a toujours conscription. Les Canadiens l'ont appris depuis 1764. Murray est vraiment de mauvaise humeur, puisque même le service militaire obligatoire ne lui semble pas suffisant : « Je ne m'en tiendrai point à ce coup d'autorité, je dépouillerai de leurs armes tous les habitants de la paroisse à commencer par les officiers de milice ; les gens qui refusent de s'en servir pour le bien public ne méritent pas d'en avoir l'usage pour leur intérêt personnel ; je priverai de plus ces engagés par contrainte de toute gratification ». Après ce « coup d'autorité » et de tonnerre, le général redevient doux : « Il est triste pour moi d'en venir à ces extrémités, mais il est plus triste encore que vos miliciens le méritent. C'est à vous, Monsieur, à les redresser, et à leur inspirer des sentiments que l'honneur, la reconnaissance et leur propre intérêt demandent d'eux ».³⁶ Les pauvres officiers de milice héritaient d'une besogne qui n'était pas de nature à les rendre populaires auprès de leurs co-paroissiens. Ceux de la rive sud depuis Beaumont jusqu'au Cap Saint-Ignace reçurent l'ordre « de tirer [au sort] cinquante hommes » s'ils ne réussissaient pas à réunir vingt volontaires.³⁷ Pour compléter ses deux compagnies, le gouverneur de Québec dut conscrire dix

³⁶ « Lettre circulaire aux capitaines de milice relativement à l'insuccès des démarches concernant le recrutement », 22 mars 1764, RAC (1918), appendice B, 20-21.

³⁷ Ordre du 22 mars 1764, *ibid.*, appendice B, 21.

miliciens. La résistance passive de la population l'avait obligé à utiliser la coercition. Il avait vainement espéré pouvoir s'en dispenser.

La population de la région des Trois-Rivières n'était pas mieux disposée. Le projet de s'enrôler pour « aller conclure la paix avec les Sauvages » ne lui plaisait pas beaucoup. Haldimand, gouverneur du district, avait publié le texte de la proclamation de Murray. Il demanda tout spécialement aux capitaines de milice de faire connaître aux jeunes gens de leurs paroisses les nombreux bénéfices qu'ils obtiendraient en s'enrôlant.³⁸ Les habitants de Batiscan répondirent aux agents recruteurs qu'ils avaient décidé de ne plus prendre les armes, puisque les autorités anglaises avaient jugé nécessaire de les désarmer en occupant le pays.³⁹ Cette réponse ne manquait pas de bon sens. Les vainqueurs avaient désarmé les Canadiens parce qu'ils ne voulaient pas laisser à leurs ennemis les moyens de se soulever contre eux. C'est la politique qu'adoptent tous les conquérants. De leur côté, les Canadiens n'avaient nullement l'intention d'aller guerroyer au profit des Anglais. Quand un peuple récemment conquis reprend les armes, c'est habituellement pour chasser le conquérant et non pas pour l'aider à compléter sa conquête. Il est très normal qu'il en soit ainsi. Les habitants de Batiscan avaient été les véritables interprètes de leurs compatriotes. Ils avaient eu le courage d'exprimer publiquement ce que des milliers de Canadiens pensaient, mais que la prudence et la peur obligeaient au silence.

L'audace de ces braves gens indigna Haldimand. Il ordonna à tous ceux qui habitaient le long de la rivière Batiscan de remettre immédiatement toutes les armes en leur possession pour avoir refusé « aussi insolemment de s'en servir pour le bien public ». Ils ne méritaient pas de les conserver pour leur usage personnel. Les armes confisquées devaient être transportées aux Trois-Rivières. Une fouille sévère serait organisée pour vérifier si chacun avait obéi à cet ordre. Quiconque aurait alors un fusil en sa possession paierait douze piastres d'amende. « Je

³⁸ 12 mars 1764, *ibid.*, appendice B, 151-152.

³⁹ Haldimand à Murray, 30 mars 1764, AC, B 61: 144.

suis fâché d'en venir à cette extrémité, déclarait le gouverneur, mais la mauvaise volonté de vos habitants est trop manifeste, pour qu'il me soit permis de la tolérer davantage ». ⁴⁰ Finalement, Haldimand obtint les soixante volontaires qu'il réclamait. ⁴¹ Mais il avait dû constater avec beaucoup de dépit que la levée du bataillon demandé par Gage « n'a pas eu tout le succès qu'on en attendait ». ⁴²

À Montréal, il semble que Burton rencontra moins de difficultés que ses collègues de Québec et des Trois-Rivières. Il ne faudrait pas en conclure trop hâtivement que les Montréalais approuvaient avec enthousiasme la politique du conquérant. Fondamentalement, leur point de vue ne pouvait pas être différent de celui de la majorité des Canadiens. En face de l'occupant, ceux-ci réagissaient tous de la même façon. Ils se sentaient solidaires les uns des autres. Les habitants de la région montréalaise manifestèrent eux aussi une certaine résistance. ⁴³ Mais la situation économique qui prévalait à Montréal favorisa l'enrôlement des volontaires. Depuis plusieurs mois, les autorités britanniques avaient interdit tout commerce dans les pays d'en-haut. Cette décision avait grandement diminué l'activité commerciale de la ville et privé de leur emploi plusieurs Canadiens qui avaient l'habitude de louer leurs services aux commerçants et aux traitants. On peut raisonnablement supposer que plusieurs chômeurs ne furent pas insensibles aux arguments des agents recruteurs qui leur offraient des vêtements, un salaire quotidien, une ration, des armes et une gratification s'ils acceptaient de servir, pour quelques mois à peine, dans l'armée de « sa sacré majesté George ». Une période de chômage favorise toujours le bon fonctionnement d'un régime de volontariat.

Le 6 avril, le bataillon canadien quittait Montréal pour se rendre à Oswego. ⁴⁴ M. de Rigauville en assurait le commande-

⁴⁰ « Ordre enjoignant que les habitants de Batiscan et de la rivière Batiscan déposent leurs armes », 28 mars 1764, RAC (1918), appendice B, 152.

⁴¹ Haldimand à Gage, 15 avril 1764, AC, B 2-2: 9.

⁴² *Id.* à *id.*, 25 mars 1764, *ibid.*, 6.

⁴³ *Id.* à Murray, 30 mars 1764, AC, B 61: 144.

⁴⁴ Murray à Halifax, 24 avril 1764, AC, Q 2: 105.

ment. Il avait accepté le poste refusé par M. de Repentigny. Officiellement du moins, les administrateurs britanniques se disaient en général satisfaits du résultat obtenu.⁴⁵ Mais ils n'en pensaient pas moins !

L'attitude des Canadiens avait inévitablement amené les vainqueurs à s'interroger sur les causes de cette résistance passive et à mettre en doute le dévouement de la population envers les intérêts britanniques. Ils sont réellement surpris et déçus. Murray se disait assuré, au début de l'année 1764, de « l'affection et de l'attachement de tous les sujets canadiens ». ⁴⁶ Deux mois plus tard, l'opposition de ceux-ci à la levée d'un bataillon l'a rendu sceptique et amer. Il avoue à un subalterne que les volontaires canadiens ne lui inspirent qu'une confiance très limitée. Il les croit plus « disposés à vendre leurs munitions aux sauvages qu'à s'en servir contre eux ». S'il les a enrôlés, explique-t-il, c'est uniquement pour exécuter les ordres reçus. Néanmoins il espère que leur participation au conflit servira les fins qu'on envisage.⁴⁷ Il avait vite perdu le bel optimisme qu'il affichait immédiatement après avoir pris connaissance de la réquisition de Gage.⁴⁸ Tous les vainqueurs commettent la naïveté de croire que les peuples qu'ils ont subjugués leur doivent de la reconnaissance, dès qu'ils les traitent avec justice et humanité. La plupart des historiens qui ont étudié cette période de l'histoire du Canada français n'ont pas été plus clairvoyants.

Le gouverneur des Trois-Rivières se laisse emporter par la colère. Il accuse les Canadiens d'ingratitude envers un conquérant qui prend leurs « intérêts si fort à cœur ». Haldimand est tout scandalisé de constater que « plus de la moitié des Canadiens de tout ordre ne croit pas la paix véritablement faite ». ⁴⁹ C'était le même homme qui affirmait deux ans auparavant que les Canadiens étaient si contents de leur sort sous la domination

⁴⁵ Haldimand à Gage, 15 avril 1764, AC, B 2-2: 9; *id.* à Halifax, 18 avril 1764, AC, Q 2: 97; Murray à *id.*, 24 avril 1764, *ibid.*, 105.

⁴⁶ *Id.* à George Ross, 26 janvier 1764, AC, Papiers Murray.

⁴⁷ *Id.* au colonel Christie, 26 mars 1764, *ibid.*

⁴⁸ *Id.* à Halifax, 5 mars 1764, AC, Q 2: 54; *id.* à Gage, 5 mars 1764, *ibid.*, 65.

⁴⁹ Haldimand à *id.*, 15 avril 1764, AC, B 2-2: 11.

anglaise « qu'ils seraient au désespoir de voir arriver une flotte et des troupes françaises dans ce pays en quel nombre qu'elles fussent ; sentant très bien qu'ayant une communication aussi facile avec nos colonies, ils en seraient les seules victimes et en général les Canadiens commencent trop à goûter le prix de la liberté pour être dupes des Français dans un pareil cas ». ⁵⁰ Haldimand, lorsqu'il deviendra gouverneur de la colonie en 1778, aura l'occasion de se rendre compte que le peuple canadien, même après quelque vingt ans d'occupation anglaise, espérait encore un retour de la France. En 1794 et en 1796, il conserve toujours le même espoir. Décidément, il était difficile pour les conquérants de lui faire « goûter le prix de la liberté » britannique !

Il est amusant de relever les rumeurs qui circulaient dans la colonie au moment où le gouvernement cherchait à recruter un bataillon de trois cents volontaires. Les gens soutenaient que les Anglais se proposaient d'envoyer ceux-ci dans les possessions éloignées de l'Empire britannique. On disait aussi que tous ceux qui s'engageraient deviendraient soldats pour la vie. Leurs familles ne les reverraient plus jamais. Si le gouvernement offrait des conditions aussi avantageuses, affirmait-on, c'était afin de surprendre la bonne foi des Canadiens. ⁵¹ Il est facile de se représenter l'effet qu'eut cette campagne anti-gouvernementale dans les foyers canadiens. Combien de mères inquiètes durent prévenir leurs grands garçons de ne rien signer ? On peut supposer que plusieurs miliciens canadiens qui avaient fait le coup de feu contre l'Anglais, en profitèrent pour extérioriser devant leurs parents et leurs voisins la haine qu'ils éprouvaient toujours pour l'ennemi séculaire. Haldimand va jusqu'à prétendre que ces rumeurs « ont fait impression sur les Canadiens de tout ordre, quoique plusieurs fassent leur possible pour le dissimuler ». ⁵² Le gouverneur des Trois-Rivières est un mauvais observateur. Ce ne sont pas ces « mille chimères », selon l'expression qu'il emploie, qui ont rendu difficile la levée du bataillon. C'est

⁵⁰ *Id.* à Amherst, 25 août 1762, AC, B 1: 216.

⁵¹ *Id.* à Gage, 25 mars 1764, AC, B 2-2: 6; *id.* à Halifax, 18 avril 1764, AC, Q 2: 97-98.

⁵² *Id.* à Gage, 25 mars 1764, AC, B 2-2: 6.

l'opposition des Canadiens aux conquérants britanniques et à leur politique qui a donné naissance aux rumeurs. Le général Gage avait déjà remarqué que les Canadiens étaient prêts à « croire tous les contes en l'air qu'ils entendent ». Il attribuait cette faiblesse à leur ignorance et à leur crédulité. Mais en même temps, il constatait qu'ils se méfiaient du gouvernement.⁵³ S'ils étaient si crédules et si ignorants, pourquoi ne gobaient-ils pas la propagande des Anglais et celle de leurs collaborateurs ? Pourquoi accueillaient-ils de préférence les rumeurs défavorables à l'autorité ? Au contraire, leur crédulité aurait dû les porter à recevoir docilement les ordres, les déclarations et les conseils de leurs supérieurs. Les plus naïfs dans toute cette affaire n'étaient certes pas les Canadiens.

Les habitants de la vallée du Saint-Laurent avaient-ils soudainement perdu leurs anciennes qualités guerrières ? Ces soldats infatigables, qui quelques années auparavant répandaient la terreur aux frontières de l'Amérique anglaise et maintenaient sous leur joug la majorité des tribus de l'intérieur du continent, s'étaient-ils tout à coup transformés en brebis pacifistes et anti-militaristes ? L'historien Burt croit que la Conquête avait modifié, en moins de quatre ans, le caractère des Canadiens. Ceux-ci, sous l'influence de facteurs nouveaux apportés par le régime britannique, auraient abandonné leur esprit martial.⁵⁴ Doit-on conclure que l'occupation anglaise de la colonie avait efféminé ses habitants ? Serions-nous en présence d'un accident semblable à celui dont furent victimes les armées d'Annibal lors de leur séjour à Capoue ? Tout comme les « délices » de cette ville italienne, les « bienfaits » de l'administration du conquérant avaient-ils rendu les Canadiens lâches et incapables de reprendre le combat ? Connaissant enfin, grâce à la victoire anglaise, les avantages multiples de la *Pax Britannica*, auraient-ils voulu en jouir égoïstement en renonçant à toute expédition militaire qui les aurait éloignés des douceurs du foyer ? Sans aucun doute, les Canadiens n'avaient aucune envie

⁵³ Gage à Egremont, 28 août 1763, AC, Q 1: 211.

⁵⁴ A. L. Burt, *The Old Province of Quebec* (Toronto, 1933), 55.

particulière de retourner au combat si peu de temps après une longue guerre dont ils conservaient de si tristes souvenirs. Mais d'abord et avant tout, il leur répugnait de prendre les armes pour le bénéfice et sous l'autorité des Anglais. On peut être assuré que leur attitude aurait été toute différente, si la France leur avait proposé de reconquérir leur patrie et était venue à leur secours pour réaliser cette entreprise ! L'explication de M. Burt, que la plupart des historiens ont adoptée sans s'interroger davantage, est un sous-produit de la propagande et de l'idéologie britanniques. Les conquérants anglais, comme toutes les autres puissances impérialistes — mais avec encore peut-être plus de naïveté et même une certaine bonne foi, ont toujours prétendu qu'ils apportaient la liberté et la sécurité aux peuples qu'ils subjuguèrent. Il suffit de rappeler les proclamations des généraux vainqueurs au moment de la Conquête. Murray n'affirmait-il pas que les Canadiens, heureux de leur nouveau sort, avaient compté sur le gouvernement anglais pour les libérer de « l'intolérable fardeau du service militaire obligatoire sous lequel ils gémissaient auparavant ».⁵⁵ Quand les historiens du Canada parviendront-ils à se débarrasser des mythes issus de la propagande des conquérants britanniques ?

C'est à Haldimand que revient l'honneur d'avoir avancé le raisonnement le plus cocasse pour expliquer le comportement collectif des Canadiens durant le mois de mars 1764. En désespoir de cause, il en vint à se convaincre qu'on n'aurait pas dû promettre une gratification aux miliciens qui s'engageraient volontairement puisque les habitants de la colonie étaient « accoutumés à servir par obligation et à être commandés ». Ils auraient été « surpris de voir qu'on leur offrait de l'argent ». Cette générosité inusitée et cette façon nouvelle de lever des troupes les auraient rendus particulièrement méfiants à l'égard des autorités. Ils en auraient conclu que celles-ci leur tendaient un piège.⁵⁶ Selon le gouverneur des Trois-Rivières, les Canadiens auraient réagi plus favorablement si on les avait conscrits comme auparavant. Les propositions généreuses du gouvernement aux

⁵⁵ Murray à Gage, 5 mars 1764, AC, Q 2: 66.

⁵⁶ Haldimand à *id.*, 25 mars 1764, AC, B 2-2: 6.

engagés volontaires auraient fait croire à la population que l'armée anglaise était à la recherche de soldats de carrière, de mercenaires appelés à servir toute leur vie.⁵⁷ Haldimand ne manquait pas d'imagination. Il était même prêt à faire siens tous les arguments fallacieux que les Canadiens invoquaient pour justifier leur désir de se soustraire au service militaire et de résister à l'autorité anglaise. Il aurait dû se montrer plus perspicace. Mais peut-on lui en faire reproche quand on sait que les historiens eux-mêmes s'y sont laissés prendre ? De plus, Haldimand soupçonnait toujours la noblesse et le clergé d'être hostiles aux intérêts britanniques et d'encourager secrètement la résistance populaire : « Je voudrais que nous fussions débarrassés de toutes les Croix de Saint-Louis et de tous les prêtres ».⁵⁸ S'imaginait-il que la masse du peuple se soumettrait plus facilement aux Anglais si ses anciens dirigeants quittaient tous la colonie ? S'il n'avait pas été victime de ses préjugés, il aurait bien vu que la résistance passive des Canadiens était un mouvement essentiellement populaire, une vague de fond, dont les nobles et les curés n'étaient nullement responsables. Ce n'était pas eux, en général, qui refusaient de collaborer avec les vainqueurs !

Le moment est venu de renoncer à toutes ces explications fantaisistes et de regarder la réalité en face. Une raison toute simple et toute naturelle inspirait les Canadiens : ils ne voulaient pas s'enrôler au service des Anglais. C'était bien compréhensible. Quand voit-on des vaincus entrer spontanément dans les armées de ceux qui ont conquis leur patrie ? Néanmoins, comme les Anglais étaient les plus forts, la masse du peuple devait se contenter d'une résistance passive qui s'extériorisait d'une façon intermittente et bien timide. La population n'avait pas de chefs capables de la diriger et de tenir tête à l'occupant. Celui-ci, grâce aux puissants moyens de pression et de répression dont il disposait, n'eut jamais de difficulté à briser ces mouvements accidentels et anarchiques d'opposition collective. Bon gré mal gré, depuis la Conquête, les Canadiens ont toujours fini par se conformer aux volontés du vainqueur. La levée d'un bataillon durant la

⁵⁷ *Id.* à Halifax, 18 avril 1764, AC, Q 2 : 97.

⁵⁸ *Id.* à Gage, 15 avril 1764, AC, B 2-2 : 11.

guerre de Pontiac avait provoqué une véritable crise de conscience parmi la population. Celle-ci avait montré qu'elle n'était pas prête à toujours s'incliner sans protester devant les maîtres que le sort des armes lui avait donnés. Des crises identiques se produiront chaque fois que la nation canadienne-française aura la conviction ou l'impression que le Canada anglais lui demande de prendre part à une guerre ou à une entreprise collective où ses propres intérêts comme groupe distinct ne sont pas en jeu et lui semblent même menacés.

* * *

La masse du peuple avait exprimé son opposition à l'occupant avec les moyens limités dont elle disposait. Chez les membres des anciennes classes dirigeantes, cette résistance se manifesta différemment.

Plusieurs Canadiens, appartenant aux principales familles de la société coloniale, décidèrent d'émigrer. Ils suivirent l'exemple de tous les administrateurs et commerçants venus de la métropole. Quelques semaines après la capitulation de Québec, un riche bourgeois de la capitale s'empresse d'écrire au ministre de la Guerre pour lui annoncer son intention de quitter la colonie si celle-ci devient possession anglaise. Il compte sur son protecteur pour obtenir un poste dans l'administration française.⁵⁹ François Daine était établi au Canada depuis plus de quarante ans. Il y avait épousé successivement trois Canadiennes. Il avait occupé plusieurs postes importants dans le gouvernement colonial et s'était aussi intéressé au commerce. Il ne pouvait se résoudre à vivre dans un pays occupé, sachant très bien qu'il perdrait son emploi et devrait se contenter d'un niveau de vie inférieur. Ce fut le destin tragique de la plupart des anciens dirigeants qui restèrent au Canada.⁶⁰ Croit-on, par exemple, que Vaudreuil aurait repris sa charge de gouverneur s'il était revenu à Québec ? La question est absurde, dira-t-on. Néanmoins, il faut la poser

⁵⁹ François Daine au ministre de la Guerre, 9 octobre 1759, dans Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête* (Montréal et Paris, 1955), 336.

⁶⁰ Voir Michel Brunet, « La Conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne (1760-1793) », *Amérique française*, 13 (juin 1955) : 57-73. Le lecteur y trouvera quelques exemples typiques.

pour forcer à la réflexion ceux qui continuent à prétendre que la Conquête n'a pratiquement rien changé dans l'organisation de la société canadienne de la fin du XVIII^e siècle et n'a eu qu'une influence restreinte sur l'évolution historique de la collectivité canadienne-française depuis cette époque tragique.⁶¹ Les historiens, les économistes et les sociologues qui soutiennent cette thèse ont pris leurs désirs pour la réalité. Consciemment ou non, ils ont répété les thèmes de la propagande du conquérant. Ce n'est pas une preuve de leur perspicacité. Que valent leurs connaissances en sciences sociales ? Ils ignorent comment s'organisent et se développent les sociétés humaines. C'est pourquoi ils ne savent pas comment celles-ci s'étiolaient et se désagrègent.

Les Canadiens les plus ambitieux et les plus dynamiques avaient deviné que l'occupation de leur patrie les placerait dans un état permanent d'insécurité et d'infériorité. Les nouveaux venus n'étaient pas de simples immigrants obligés de commencer au bas de l'échelle sociale et de se créer, en concurrence avec les anciens habitants, une carrière dans un pays étranger. Les Anglais arrivaient au Canada en conquérants. Toute l'administration serait leur chasse gardée. Les commerçants britanniques avaient derrière eux l'appui de leur métropole. Les colons anglais pouvaient légitimement compter sur l'aide du gouvernement. Le Canada n'appartenait plus aux Canadiens.

L'émigration apparut à plusieurs comme une solution. Tous ceux qui avaient une certaine fortune et des relations en France, songèrent spontanément à fuir une colonie qui ne leur offrait qu'un avenir médiocre. Dans leur désarroi, ils se tournaient avec espoir vers l'Empire français. Immédiatement après la capitulation

⁶¹ Voir les affirmations et les opinions des auteurs suivants: Burt, *Old Province*, 11-12, 55-56; *id.*, *A Short History of Canada for Americans* (Minneapolis, 1942 et 1944), 57-71; Everett C. Hughes, *Rencontre de deux mondes* (Montréal, 1944), 13; Donald G. Creighton, *Dominion of the North: A History of Canada* (Boston, 1944), 144, 155; Edgar McInnis, *Canada: A Political and Social History* (Toronto, 1947), 132; Everett C. et Helen M. Hughes, *Where Peoples Meet: Racial and Ethnic Frontiers* (Glencoe, Illinois, 1952), 113-114; J.M.S. Careless, *Canada: A Story of Challenge* (Cambridge, 1953), 100. Nous pourrions allonger indéfiniment la liste en commençant avec l'historien Parkman dont les œuvres influencent tous les historiens du Canada depuis plus de deux générations. Cette liste est suffisante pour renseigner le lecteur. Les historiens et les sociologues canadiens-français n'ont pas été, en général, beaucoup plus lucides.

lation de Montréal, un grand nombre d'officiers canadiens suivirent les troupes et les administrateurs métropolitains qui retournaient en France. De 1760 à 1763, d'autres Canadiens les imitèrent. Le traité de Paris accordait un délai de dix-huit mois à tous les anciens sujets du roi de France qui désiraient vendre leurs propriétés et quitter définitivement la colonie. Malheureusement la mère-patrie ne pouvait pas assurer à tous ceux qui émigreraient un emploi ou une pension. Plusieurs Canadiens, déjà rendus en France, décidèrent de revenir au Canada. D'autres conseillèrent à leurs parents et à leurs amis qui se proposaient d'aller les rejoindre en France, de renoncer à leur projet d'émigrer. Quelques Canadiens traversèrent l'Atlantique plusieurs fois avant de prendre une décision finale. Ils cherchaient désespérément à se caser là où on leur offrirait les conditions les plus avantageuses. Avant d'opter définitivement, ils durent faire la navette entre Paris et Québec. Quelques-uns allèrent sonder le terrain jusqu'en Angleterre. Un certain nombre s'établirent à la Nouvelle-Orléans ou dans les colonies françaises.⁶² Impossible de rappeler ces démarches, ces hésitations, ces espoirs, ces déceptions et ces calculs des membres de l'élite canadienne, les chefs naturels et les cadres de la collectivité, sans ressentir une grande sympathie pour ces hommes et ces femmes que l'occu-

⁶² Estèbe à Perrault, Bordeaux, 21 février 1760, RAC (1910), 95-97; Montarville à son beau-père, La Rochelle, 18 février 1762, ASTR, Copies de lettres; René-Amable Boucher de Boucherville à Jacques Perrault, La Rochelle, 25 février 1762, *ibid.*; Lotbinière à [?], Paris, 9 juin 1762, Archives du Séminaire de Québec (ASQ), Polygraphie, 30: 22; Longueuil Germain à ses sœurs, Montpellier, 18 janvier et 9 mars 1763, ASTR, Copies de lettres; Mme Germain à ses sœurs, Montpellier, 18 juin 1763, *ibid.*; « Mémoire de Chaussegros de Lery », 7 septembre 1767, RAC (1888), 22-29; Lacorne à Lavaltrie, Paris, 6 avril 1767, AC, Collection Baby (3718); Boishébert à Lavaltrie, Clyponville, 2 mars 1768, ASTR, Copies de lettres; Careyon à son oncle, Toulon, 15 novembre 1771, *ibid.*; *id.* à *id.* Huningue, Alsace, 15 février 1775, *ibid.*; Mme Germain à sa sœur, Port Louis, 26 février 1778, *ibid.* Voir aussi les auteurs suivants qui étudient le problème de l'émigration: [François Daniel,] *Histoire des grandes familles françaises du Canada* (Montréal, 1867), *Notice sur la famille Guy et sur quelques autres familles* (Montréal, 1867), *Le Vicomte de Lery et sa famille* (Montréal, 1867), *Nos Gloires nationales* (Montréal, 1867), *Les Français dans l'Amérique du Nord ou Histoire des principales familles du Canada* (Montréal, 1868); Louis-F.-G. Baby, *L'Exode des classes dirigeantes à la cession du Canada* (Montréal, 1899); Groulx, *Lendemain de conquête*, 39-51; Robert de Roquebrune, « L'exode des Canadiens après 1760 », *La Nouvelle Revue Canadienne*, 3 (septembre-octobre 1953 et janvier-février 1954): 9-17, 75-87.

pation de leur patrie avait condamnés à s'exiler ou à se soumettre à leurs anciens ennemis. Dans les deux cas, il y avait de nombreux risques à prendre. Donnant des nouvelles de sa famille dont les membres, qui avaient quitté le Canada, vivaient dans différentes parties de l'Empire français, un émigré canadien s'écriait: « Vous voyez, mon cher oncle, que notre famille a à peu près le même sort que l'ancien peuple d'Israël et que notre réunion est aussi éloignée que la leur. »⁶³ L'histoire de cette famille fut celle de centaines d'autres. Aux XIX^e et XX^e siècles, c'est celle de milliers de Canadiens de toutes les classes, obligés d'abandonner leur patrie laurentienne incapable d'assurer leur pain quotidien. La comparaison de M. de Careyon était très juste. Comme le peuple d'Israël, les Canadiens ont subi l'humiliation de la défaite et le joug de la domination étrangère. Les destinées des peuples vaincus, conquis et occupés, se ressemblent inévitablement.

Les administrateurs britanniques avaient d'abord souhaité le départ de la noblesse et des principaux dirigeants canadiens. Mais ils n'ont jamais désiré un exode de la population. Ils étaient convaincus qu'il serait relativement facile de rallier la masse du peuple au nouveau régime.⁶⁴ En effet, les paysans et les artisans, toutes les petites gens, ceux qui formaient la base de la société canadienne, ne pensèrent jamais à s'exiler. Pour eux, il n'était nullement question de laisser le territoire qu'ils considéraient, à juste titre, comme leur unique patrie. Le Canada représentait le pays que leurs prédécesseurs avaient fondé, le lopin de terre où ils avaient bâti leurs foyers, les cimetières où reposaient les générations antérieures, les paroisses où vivaient tous leurs parents et leurs amis, le sol qu'ils avaient farouchement défendu contre l'envahisseur. Qu'iraient-ils faire en France ou dans les autres colonies de l'Empire français ? Se posèrent-ils même cette question ? Contrairement aux membres de l'élite dirigeante,

⁶³ M. de Careyon à son oncle, Toulon, 15 novembre 1771, ASTR, Copies des lettres.

⁶⁴ « Rapport du général Murray », 5 juin 1762, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada (1759-1791)*, 1: 65-66; « Rapport du colonel Burton », 5 avril 1762, *ibid.*, 1: 73; « Rapport du général Gage », 20 mars 1762, *ibid.*, 1: 82; Haldimand à Amherst, 26 décembre 1762, AC B 1: 262; *id.* à *id.*, 3 mars 1763, AC, B 1: 269.

ils n'avaient pas de choix à faire. Ils n'avaient qu'à s'incliner avec le fatalisme des humbles devant leur sort, gardant l'espoir que la présence anglaise ne modifierait pas leur routine quotidienne. Lorsqu'une collectivité tombe sous la domination d'un conquérant, il est rare que les classes populaires en souffrent immédiatement. Les premières victimes sont les membres des classes dirigeantes obligés de céder la place aux vainqueurs qui viennent s'installer aux postes de commande dans le pays conquis. Le reste de la population, soit l'immense majorité, ne subit que plus tard les conséquences de son état de servitude collective.

Mais il n'est pas sage pour un conquérant de priver le peuple qu'il a subjugué de tous ses anciens chefs de file. Il en a besoin pour établir son autorité. C'est pourquoi les vainqueurs anglais se rendirent graduellement compte que le départ en masse des familles les plus influentes et les plus riches serait un désastre. Murray avait déclaré à M. de Repentigny combien il regrettait sa décision d'émigrer.⁶⁵ Il semble se réjouir de constater que le nombre des émigrés ne sera pas très considérable.⁶⁶ Il est évident que les administrateurs britanniques n'ont aucune politique définie à ce sujet. Tout en continuant à se méfier des anciens dirigeants qu'ils soupçonnaient capables d'entretenir un mouvement collectif d'opposition,⁶⁷ ils espéraient en même temps se gagner l'adhésion du plus grand nombre et faire accepter leur domination par toutes les classes de la population conquise. Murray y mettait même une certaine coquetterie. Il se permit de faire de l'ironie aux dépens des émigrés. Il est amusant de lire sa proclamation ordonnant aux capitaines de milice de recueillir les noms des habitants qui se proposaient d'aller s'établir en France. Le gouverneur rappelle que « le terme (accordé par le dernier traité de paix) approche auquel il faut que les Canadiens qui préféreront un gouvernement despotique à un gou-

⁶⁵ Murray à Repentigny, 17 mars 1764, AC, Papiers Murray.

⁶⁶ *Id.* à Halifax, 14 avril et 21 août 1764, AC, Q 2: 129, 170.

⁶⁷ Haldimand à Amherst, 26 décembre 1762, AC, B 1: 262; Murray à Burton, 17 novembre 1763, AC, Papiers Murray; *id.* à Amherst, 4 décembre 1763, *ibid.*; Gage à Haldimand, 28 décembre 1763, AC, B 2-1: 103; Haldimand à Gage, 15 avril 1764, AC, B 2-2: 11.

vernement libre, passent en France ». ⁶⁸ Sa boutade lui plaît beaucoup puisqu'on la retrouve dans sa correspondance. ⁶⁹ Les historiens n'ont même pas le mérite d'avoir créé le mythe selon lequel la Conquête anglaise aurait apporté la liberté aux Canadiens. Ils ont plagié les conquérants eux-mêmes.

L'attitude de Murray laisse croire qu'il considérait l'émigration comme une forme de résistance passive, un refus opposé au conquérant. Il n'avait pas tort. Les Canadiens qui, avec regret et souvent la mort dans l'âme, quittèrent leur patrie avaient, pour la plupart, pris cette décision parce qu'ils ne voulaient pas se soumettre à l'Anglais. Comme les miliciens auxquels répugnait le projet de s'enrôler dans l'armée des vainqueurs, même pour quelques mois seulement, ils s'étaient rebellés à l'idée de servir l'occupant pour le reste de leur vie. Ils avaient préféré les hasards de l'exil à l'humiliation quotidienne de recevoir les ordres de leurs anciens ennemis et de leur faire la cour pour obtenir le droit de vivre, sans trop déchoir de leur ancien rang, dans un pays où auparavant ils étaient les chefs incontestés de leurs compatriotes. Les fonctions et les emplois de premier plan qu'ils y occupaient dans l'administration, dans l'armée et dans les affaires, iraient dorénavant, en général, aux nouveaux arrivés. Ils avaient été assez perspicaces pour le prévoir.

On calcule que quelque deux mille Canadiens prirent le parti d'émigrer. ⁷⁰ Quand on tient compte du fait que seules les familles les plus riches et les plus influentes pouvaient avoir l'intention et les moyens de quitter la colonie, il n'est pas exagéré de conclure que celle-ci perdit environ un tiers de sa classe dirigeante. La société canadienne avait subi une décapitation sociale partielle qui contribua certainement à l'appauvrir. Mais ce phénomène ne doit pas être isolé des autres conséquences désastreuses de la Conquête. À lui seul, il n'explique pas l'évolution historique anormale de la collectivité canadienne-française depuis 1760. Mère d'Youville, témoin de ces nombreux départs, en

⁶⁸ « Ordre aux capitaines de milice de s'assurer des Canadiens qui désirent passer en France », 22 mars 1764, RAC (1918), appendice B, 21.

⁶⁹ Murray à Gage, 5 mars 1764, AC, Q 2: 65.

⁷⁰ Roquebrune, « L'exode des Canadiens », *loc. cit.*, 3: 9-11; Groulx, *Lendemain de conquête*, 43.

est toute chagrinée: « Ce qui est bien affligeant pour nous, c'est que ce pauvre pays est délaissé de plus en plus. Tous les bons citoyens le quittent. On a la douleur de voir partir ses parents, ses amis, ses bienfaiteurs pour ne les jamais revoir. Rien de plus triste. Tous les jours, nouveaux sacrifices ». ⁷¹ Quelques années plus tard, cherchant à expliquer les difficultés économiques de la société canadienne . . . c'est un problème qui sollicite depuis longtemps l'attention de tous les observateurs qui s'interrogent sur le Canada français, Carleton énumérera un ensemble de causes parmi lesquelles il n'oubliera pas d'inclure le départ de plusieurs familles qui comptaient parmi les plus riches de la colonie. ⁷² Celles-ci devaient être les « bienfaiteurs » dont la fondatrice des Sœurs Grises déplorait l'émigration.

Cette émigration a donné naissance à plusieurs thèses contradictoires. Les premiers historiens ont parlé d'un exode qui aurait en quelque sorte privé la société canadienne de la majorité de son élite dirigeante. ⁷³ Ensuite, quelques voix timides mirent en doute cette affirmation. ⁷⁴ À la fin du XIX^e siècle, un chercheur patient, qui a laissé aux historiens du Canada une documentation d'une valeur inestimable, ⁷⁵ a démontré, chiffres en mains, que la plupart des dirigeants canadiens n'avaient pas abandonné leurs compatriotes. ⁷⁶ L'étude du juge Baby a eu une influence considérable. Tous les historiens du XX^e siècle s'en sont inspiré pour déclarer, avec une joie évidente, que la Conquête n'avait pas réellement décapité la société canadienne

⁷¹ Mme d'Youville à M. de Villars, 5 août 1763, dans *L'Hôpital Général des Sœurs de la Charité depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (Montréal, 1916-1933), 1: 239.

⁷² Carleton à Shelburne, 17 novembre 1766, AC, Q 3: 411.

⁷³ Voir Michel Bibaud, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise* (Montréal, 1844), 5, 11; François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada* (édition de 1848-1852), 3: 300-301.

⁷⁴ Voir *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours* (Québec, 1863-1866), 3: 29, note (2); [François Daniel,] *Nos Gloires nationales*, 2: 54.

⁷⁵ Collection Baby, Université de Montréal. Les Archives Publiques du Canada ont fait copier les manuscrits de cette collection importante de lettres privées et autres documents.

⁷⁶ Baby, « L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada », *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 3^e série, 2 (1899): 118. Cette étude a aussi été publiée en brochure.

puisque celle-ci avait conservé le plus grand nombre de ses seigneurs, gentilshommes, bourgeois, négociants, hommes de loi et chirurgiens. Quelle bonne nouvelle ! L'historien Burt, s'appuyant sur Baby pour réfuter ce qu'il appelle « la légende de la décapitation sociale », résoud tout le problème d'un cœur très léger. Selon lui, on aurait bien tort de s'interroger pour savoir si la noblesse et les familles les plus riches de la colonie restèrent ou émigrèrent puisque les curés et les capitaines de milice auraient formé « les véritables chefs du peuple » !⁷⁷ M. Burt croit-il réellement que les sergents et les caporaux constituent l'état-major d'une armée ? Étaient-ce les curés et les capitaines de milice qui avaient fondé et dirigé la société canadienne à l'époque de la Nouvelle-France ? Ils n'étaient que des subalternes au service de la classe dirigeante formée des chefs militaires, des administrateurs civils et religieux, des entrepreneurs capitalistes et des grands propriétaires terriens.

Il est évident que les premiers historiens ont exagéré l'importance de l'émigration. Le nombre des dirigeants qui quittèrent la colonie conquise a été moins considérable qu'ils le supposaient. Mais qui niera que ces départs ont causé du tort à la société canadienne ? Bibaud et Garneau ont tout naturellement invoqué cette émigration pour expliquer l'état d'infériorité de leurs compatriotes. Bibaud y voyait la cause du retard intellectuel des Canadiens.⁷⁸ Ceux qui ont prouvé qu'ils n'y a pas eu exode massif des classes dirigeantes n'ont pas, malheureusement, poursuivi plus loin leur enquête. La plupart ont négligé de se demander quel fut le véritable sort réservé aux anciens dirigeants qui avaient accepté de se soumettre au conquérant. Ils n'ont pas cherché à savoir si la société canadienne, ployant sous le joug de l'occupation étrangère et dont l'orientation avait été radicalement modifiée, avait conservé la liberté de fixer elle-même ses destinées collectives. Quels canaux de promotion offrait-elle à ses membres les plus ambitieux et les plus dynamiques ? Avait-elle encore la possibilité de se donner une élite de dirigeants laïcs entièrement dévoués à son progrès, ayant la chance

⁷⁷ Burt, *Old Province*, 12.

⁷⁸ Bibaud, *Histoire*, 11.

de se tailler de brillantes carrières dans tous les domaines de la vie collective, capables de servir librement et efficacement leurs compatriotes ? Ce fut le grand mérite de l'historien Groulx, qui a ouvert plusieurs nouvelles voies à la recherche historique au Canada français, d'avoir remarqué : « Le rôle effacé des nobles canadiens après la conquête a beaucoup aidé à faire croire à leur disparition. On n'a pas voulu se souvenir que leur effacement pouvait provenir de la ruine de leur fortune et de changements sociaux et politiques où ils ne pouvaient plus occuper le premier rang ». ⁷⁹ Le premier de ces changements fut l'introduction d'une nouvelle équipe de dirigeants formée des hauts fonctionnaires et des entrepreneurs capitalistes d'origine anglo-saxonne. L'occupation du Canada par les conquérants et les colons britanniques avait condamné à la déchéance les dirigeants canadiens restés dans la colonie conquise et à la servitude politique et économique toute la société canadienne. ⁸⁰ Voilà la triste vérité !

Avons-nous le droit de blâmer les dirigeants canadiens — nobles, propriétaires terriens, militaires, administrateurs civils, entrepreneurs capitalistes — qui quittèrent le Canada ? Il leur était sans aucun doute impossible de prévoir toutes les conséquences de la Conquête pour leurs infortunés compatriotes. Deux cents ans plus tard, les historiens et les sociologues n'ont pas encore réussi à les évaluer objectivement. Néanmoins ils avaient eu assez de lucidité et de prudence pour soupçonner que leur avenir personnel serait peu intéressant sous la domination de leurs anciens ennemis. Ils avaient fui le joug étranger. C'était une façon de résister. Mais l'immense majorité de leurs compatriotes ne pouvait pas les imiter.

* * *

De nombreux autres faits et témoignages révèlent la répugnance instinctive qu'éprouvent les Canadiens devant la nécessité de se placer sous la domination des Anglais. Une religieuse du couvent des Ursulines de Québec, gravement malade, de-

⁷⁹ Groulx, *Lendemain de conquête*, 48, note (3).

⁸⁰ Voir Brunet, « La Conquête anglaise », *loc. cit.*, 13: 17-84.

mande à Dieu de mourir avant l'entrée du vainqueur dans la capitale. Sa prière est exaucée.⁸¹ Une autre religieuse de la même communauté est prête à croire les rumeurs selon lesquelles la paix est conclue et « ce pauvre pays est rendu aux Français ». Elle ajoute : « Je souhaite que cela soit bien vrai ».⁸² Lorsque le Séminaire de Québec se voit en quelque sorte forcé de vendre l'un de ses terrains à Murray, le contrat prévoit que les anciens propriétaires ne recevront que la rente du prix convenu et que cette propriété leur sera remise si le Canada est rendu à la France. Les dirigeants de l'institution avaient eux-mêmes mis cette condition. Celle-ci apparaît dans la plupart des transactions conclues avec les vainqueurs avant le traité de Paris.⁸³

Apprenant l'alliance franco-espagnole, le vicaire général des Trois-Rivières se réjouit car il calcule que « la continuation de la guerre nous la [la paix] procurera un peu plus conforme à vos désirs, aux miens et à ceux des bons patriotes de ce pays ».⁸⁴ Cette remarque du chanoine Perrault indique que peu de Canadiens souhaitaient la victoire des ennemis de la France et de leur patrie. À moins de supposer qu'ils n'étaient pas de « bons patriotes ». Malgré ses convictions et ses espoirs intimes, le grand-vicaire n'en était pas moins obligé de rédiger des mandements recommandant l'obéissance au conquérant et célébrant ses mérites ! Les administrateurs de l'Église canadienne publieront fréquemment, après la Conquête, des déclarations pro-gouvernementales. En plusieurs circonstances, on peut légitimement se demander si celles-ci étaient sincères. En effet, les Canadiens, laïcs et clercs, appelés à parler au nom de leurs compatriotes pendant les premières périodes de la domination britannique, se virent contraints plusieurs fois de pratiquer les restrictions mentales, de garder le silence quand ils auraient voulu protester et d'afficher envers le régime une confiance qu'ils n'éprouvaient nullement afin de ne pas déplaire aux occupants.

⁸¹ *Les Ursulines de Québec*, 2: 320-321.

⁸² *Ibid.*, 3: 36.

⁸³ *Ibid.*, 3: 38, note (1).

⁸⁴ Perrault à Briand, 12 avril 1762, dans Marcel Trudel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764* (Trois-Rivières, 1952), 142-143.

Perrault lui-même avait prévu cette servitude et ces nécessités diplomatiques, car il avait déclaré à son collègue de Québec : « Nous aurons de grands arrangements à prendre, bien des croix et des humiliations à essayer, supposé que le pays reste à l'Angleterre, pour y soutenir et défendre la religion ». ⁸⁵ Les dirigeants canadiens n'étaient pas libres. Avant de prendre une initiative au service de la collectivité, ils devaient avoir la précaution de s'assurer la bonne volonté des conquérants.

Lorsqu'on sut que les Anglais conservaient définitivement le Canada, quelques personnes exprimèrent ouvertement leur cruelle déception. Il ne faut pas oublier que les autorités anglaises s'étaient réservé le droit de censurer la correspondance avec l'étranger. ⁸⁶ De plus, les gens sont très circonspects. Ils évitent systématiquement tout ce qui pourrait les rendre suspects aux vainqueurs. Dans ces circonstances, les aveux, les confidences et les remarques que l'historien peut recueillir prennent une plus grande valeur. Une Ursuline de Québec déclare à ses consœurs de Paris que « la paix si longtemps désirée, mais conclue à des conditions si opposées à nos désirs, a mis le comble à notre douleur ». ⁸⁷ Une Canadienne rendue en France tente de consoler ses sœurs tout en prenant garde de ne pas indisposer les censeurs anglais : « Je crois que vous aurez été surprises de voir que la paix est faite et que le pauvre Canada reste aux Anglais. Ça m'a fait une peine terrible [que] je ne vous cache point quoique je suis persuadée que vous êtes aussi heureux avec les Anglais qu'avec les Français ». Mais la brave dame ajoute aussitôt qu'elle les attend en France. ⁸⁸ Ce conseil d'émigrer enlève toute signification au coup d'encensoir qu'elle adresse aux conquérants. Le curé de Saint-Joseph-de-Beauce avoue à son

⁸⁵ *Id.* à *id.*, fin mars 1762, dans Trudel, *Eglise canadienne*, 1: 204.

⁸⁶ « Proclamation défendant d'entretenir une correspondance non autorisée », 12 janvier 1760, RAC (1918) appendice B, 5; Cramahé à Briand, 20 juin 1762, RAPQ (1929-1930), 53; *id.* à *id.*, 31 octobre 1762, *ibid.*, 54; Montgolfier à *id.*, 25 janvier 1763, AAM, Grands-Vicaires, Carton 1, Montgolfier (1760-1770); MM. Hody, Lalane, Beyries et Villars aux MM. du Séminaire de Québec, Paris, 31 mars 1764, ASQ, Lettres, Carton M, n° 121.

⁸⁷ *Les Ursulines de Québec*, 3: 38.

⁸⁸ Mme Germain à ses sœurs, Montpellier, 18 juin 1763, ASTR, Copies de lettres.

supérieur : « J'ai chanté le *Te Deum*, selon votre mandement [ordonnant des prières pour célébrer la signature du traité de Paris], *oculis lacrymantibus* ». ⁸⁹ Combien d'autres Canadiens, à l'exemple de ce Récollet, ont pleuré le jour où ils surent que leur patrie devenait possession anglaise ? On peut supposer que la stupeur et la douleur du peuple furent particulièrement profondes puisque, plus d'un an après le traité de Paris, une partie importante de la population semble encore ne pas vouloir admettre que la France a définitivement conclu la paix avec les Anglais. Cette constatation provoque la colère d'Haldimand qui accuse les Canadiens d'ignorance, de stupidité et d'ingratitude. ⁹⁰ C'est une accusation que tous les conquérants portent habituellement contre les peuples qu'ils ont subjugués quand ceux-ci leur résistent. Plus d'une fois, depuis la Conquête, les Canadiens ont eu l'occasion de s'en rendre compte.

Mère d'Youville abandonne avec regret les espoirs qu'elle avait entretenus : « Nous nous étions flattées que la France ne nous abandonnerait pas, mais nous nous sommes trompées dans notre attente ». ⁹¹ Elle s'en remet à la divine Providence et demande à l'abbé de l'Isle-Dieu : « Priez Dieu qu'il nous donne la force de porter toutes nos croix et d'en faire un saint usage. En voilà bien à la fois : perdre son roi, sa patrie, son bien et ce qui est pis encore, être dans la crainte de voir s'éteindre notre sainte religion ». ⁹² Un prêtre du Séminaire de Québec décrit l'état d'âme des Canadiens par une courte phrase : « Que nous sommes tristes ! » ⁹³ M. Gravé avait déjà personnellement éprouvé la fêrulle des autorités britanniques. En effet, en 1762, le gouverneur Murray avait mis en doute son loyalisme et s'était opposé à son choix comme supérieur du Séminaire de Québec. ⁹⁴

⁸⁹ Récollet Théodore à Briand, 22 juin 1763, dans Trudel, *Régime militaire*, 143-144.

⁹⁰ Haldimand à Gage, 15 avril 1764, AC, B 2-2 : 10-11.

⁹¹ Mme d'Youville à Villars, 5 août 1763, dans *L'Hôpital Général des Sœurs de la Charité*, 1 : 239.

⁹² Lettre écrite en 1763, dans *ibid.*, 1 : 241.

⁹³ Gravé à Villars, 25 octobre 1763, dans *Les Ursulines de Québec*, 3 : 56.

⁹⁴ Voir Marcel Trudel, « Le Séminaire de Québec sous le régime militaire, 1759-1764 », *La Revue de l'Université Laval*, 9 (janvier 1954) : 407-408.

Au moment où il écrivait à M. de Villars, les nouvelles officielles reçues de Londres laissaient faussement supposer que le gouvernement impérial s'opposerait à la nomination d'un évêque. Pouvait-il ne pas ressentir une grande tristesse ?

Les Canadiens ont accueilli avec appréhension et en état de résistance passive l'ère de la *Pax Britannica*. Ils y entraient à contre-cœur. L'avenir leur réservait d'autres occasions de manifester leur opposition au régime. Mais ils ne pourront pas s'en libérer.

MICHEL BRUNET,
*Professeur à l'Université
de Montréal.*

OUVRAGES À RÉPANDRE :

Parmi les ouvrages d'histoire parus en ces derniers temps et qui sont l'œuvre de deux de nos directeurs, nous relevons ceux-ci :

1°. *L'Église canadienne sous le Régime militaire (1759-1764)*, vol. II, Les Institutions, par MARCEL TRUDEL ;

2°. *Notre grande Aventure — L'Empire français en Amérique du Nord*, par le Chanoine Lionel Groulx. In-8, 302 pages.

Le premier ouvrage est en vente aux Presses Universitaires, Université Laval, Québec. On peut aussi s'adresser au siège social de notre Institut, 261, Bloomfield, Outremont. Le second, à Fides, 25, est, rue Saint-Jacques, Montréal.